

Une voix: Il faudrait tout dévoiler.

Mme MacInnis (Vancouver-Kingsway): En effet, tout dévoiler, comme le propose le député. Il faut ensuite que les dimensions, le format et le poids des paquets soient clairement indiqués. Il nous faut des étiquettes véridiques. On m'a signalé des médicaments dont les étiquettes n'indiquaient pas nettement le contenu; il n'y était pas fait mention de certains éléments qui provoquent des allergies dangereuses chez certaines gens. Ces renseignements devraient être fournis plus directement.

Une autre chose qui crève de plus en plus les yeux, c'est la nécessité d'obtenir des renseignements véridiques sur le coût du crédit. Le crédit à la consommation est une source de difficultés pour les consommateurs. Aux États-Unis, le sénateur Paul Douglas présente actuellement un bill visant à régler le problème. Il signale les dommages considérables causés par les escrocs du crédit. J'aimerais avoir le temps de donner quelques exemples. En voici un. Le sénateur Douglas a mentionné le cas d'une femme qui a acheté un sofa de \$300 d'un vendeur qui s'était présenté à son domicile. Elle a versé \$12 tous les 15 jours pendant deux ans. Les frais de financement s'élevaient à \$324—\$24 de plus que le prix du sofa. Il va sans dire que le taux de finance qui s'élevait à 107 p. 100 n'a jamais été mentionné au moment de l'achat.

La situation n'est peut-être pas si déplorable au Canada. Mais qui oserait nous dire ce qui se passe au Canada? Aucun organisme du gouvernement n'est en mesure de nous mettre au courant de ce qui se passe.

Certaines associations de consommateurs ont insisté sur la nécessité d'imposer un délai au cours duquel ceux qui ont été exposés à des pressions de la part des vendeurs auraient le temps de réfléchir. La disposition exigerait un délai de 3 jours ou plus avant que le contrat devienne valide.

Quatrièmement, il faut de la publicité honnête. A cet égard j'aimerais parler d'une lettre qu'a reçue le député de Burnaby-Richmond. L'auteur de la lettre a finalement payé \$1.64 pour une boîte de savon—le prix qu'elle paie d'ordinaire à Richmond, où elle habite—en dépit du fait qu'elle était censée profiter d'une remise de 15c. Elle a découvert que le magasin avait porté le prix à \$1.79 et ensuite déduit 15c. Elle déclare dans sa lettre:

A mes yeux, la situation est très claire. Le fabricant a offert une remise de 15c. sur son produit. C'est le magasin qui en a profité, pas moi. J'en ai assez de ces remises, coupons, prix qui baissent ou montent et j'estime qu'on devrait faire quelque chose à ce sujet. Le public ne profite pas de ces remises, s'il était censé en profiter au départ.

J'en ai parlé au magasin et au fabricant, et j'ai également écrit au journal de Vancouver. Il me semble que c'est mon seul recours, mais j'espère

que vous pouvez faire quelque chose à ce sujet car la même chose se répète chaque fois.

J'espère que le gouvernement agira l'un de ces jours, car pareils incidents se répètent et les consommateurs prendront finalement des mesures par l'intermédiaire de leurs associations et contraindront le gouvernement à faire ce qu'il pourrait et devrait faire maintenant aux termes d'une politique éclairée.

Je passe maintenant à un besoin particulièrement urgent. Le consommateur a droit à un dollar ayant un pouvoir d'achat stable. Le président Johnson s'est servi de ces mots dans l'un de ses messages au Congrès. Voici ce qu'il a dit:

Le consommateur a droit à un dollar ayant un pouvoir d'achat stable. Je m'engage à défendre ce droit avec toute l'habileté et la détermination dont je dispose.

Les consommateurs canadiens savent que l'indice des prix a monté de 4 p. 100 comparativement au niveau d'avril 1965 et que les augmentations les plus marquantes touchent les aliments, les vêtements et les loyers, éléments essentiels du budget familial. Les consommateurs veulent connaître la raison de ces augmentations. Sont-elles motivées? Si oui, comment aider les gens à faibles revenus? Si ces augmentations ne sont pas justifiées, comment les arrêter?

C'est pourquoi le Nouveau parti démocratique a proposé à cette session-ci d'établir une commission de révision des prix qui ferait partie intégrante d'un ministère des affaires des consommateurs. A mon avis, l'Association des consommateurs a accompli du beau travail dans bien des domaines, mais je pense qu'aujourd'hui la stabilisation des prix constitue une des tâches les plus importantes qui nous incombent et à moins que le gouvernement ne soit prêt à incorporer une telle commission de révision dans un ministère des affaires des consommateurs, il n'y aura de protection pour personne.

Nous proposons cette commission de révision des prix en vue tout d'abord de permettre l'audition des griefs formulés contre des augmentations de prix non motivées et de faire enquête à leur sujet. En deuxième lieu, nous croyons que dans les cas de hausses de prix dans les articles essentiels, il faudrait que les fabricants et les conditionneurs soient appelés à les justifier devant la commission à défaut de quoi elles seraient interdites.

Nous soutenons aussi que les consommateurs ont le droit d'être écoutés. Nous voulons l'établissement d'un office des consommateurs où les citoyens peuvent se renseigner, se plaindre, et tenter des poursuites judiciaires avec l'aide du gouvernement.